



SHON, Surface plancher et permis de construire

Par Gian

Bonjour,

Nous avons 3 chevaux et nous nous sommes installés en Gironde proche de Langon. Nous avons besoin de construire 3 boxes sur la parcelle où se situe la maison pour donner un abri à nos chevaux et aussi supporter une activité d'équithérapie que ma compagne voudrait démarrer.

On nous a refusé le permis de construire prétextant qu'après travaux la surface de plancher totale (avec la maison) dépasse les 150 m². Que pouvons nous faire maintenant, nous sommes bien désemparés. Nous envisageons de ne pas mettre de façade aux boxes (avec juste des cordes pour délimiter) de manière à ce que cet espace devienne (certes reste couvert), mais non clos et donc ne compte plus dans la surface de plancher. Est-ce correct?

D'autre part sur cette parcelle a existé un séchoir à tabac, toujours cadastré, qui a été démolit il y a quelques années car trop vétuste étant donné sa proximité avec la départementale. Du coup je me demandais si je ne pouvais pas faire valoir cette surface cadastrée et au pire construire mes boxes là-dessus (pas prévu initialement mais on pourrait s'adapter).

Merci infiniment pour votre aide.

Par yapasdequoi

doublon